

ORGANIGRAMME DES MISSIONS

VOTRE PROJET

Lors de notre première rencontre, nous établissons ensemble, client et maître d'œuvre, une fiche-programme déterminant vos souhaits (superficie habitable, nombre de pièces, niveaux, budget, dépendances et annexes...), intégrant le fil conducteur des 3 concepts de la démarche environnementale de l'Atelier.

Chaque projet est différent. En conséquence, suivant ce que vous souhaitez nous confier, nous vous proposons un type de mission adapté à votre programme. La mission peut être de base ou complète, mais aussi partielle et/ou complémentaire. Elle peut évoluer dans le temps suivant vos impératifs.

En fonction de ces données, nous vous transmettons une proposition d'honoraires et un planning des tâches que nous devons effectuer. Nous vérifions et nous vous signalons si votre budget est en adéquation avec le programme ou si vos prévisions doivent être revues.

À partir de votre acceptation et la signature de ce document, nous vous fournissons un contrat de maîtrise d'œuvre qui déclenche le début de la mission.

LA MISSION DE BASE

La mission de base est dite normale ou complète et correspond, pour un projet donné, à des phases distinctes pouvant être elles-mêmes scindées suivant les besoins (elles deviennent alors des missions partielles). Chaque phase détermine des moments clés du projet :

PHASE 1 - Études

Études Préliminaires (ESQ), Études d'Avant Projet (APS & APD) et Demande de Permis de Construire (DPC) ou toute autre demande d'urbanisme .

PHASE 2 - Conception générale

Projet (PRO), Consultation des Entreprises (DCE), Assistance à la Passation des actes d'engagement (AMT).

PHASE 3 - Réalisation

Visas des études d'exécution (V), Direction générale de l'Exécution des contrats de travaux (DET), Assistance aux Opérations de réception (AOR) et Dossiers des Ouvrages exécutés (DOE).

MISSION SUR EXISTANT

Les projets sur travaux existants font l'objet de la même mission de base mais avec une phase supplémentaire réalisée en amont des Études Préliminaires.

PHASE 1b - Diagnostics

Relevé des ouvrages existants (REDL), Analyse historique (AHA), Analyse technique (AT), Faisabilité de l'opération, Scénarios d'utilisation ultérieure.

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Durant la mission de base, le maître d'ouvrage peut confier au maître d'œuvre des missions complémentaires.

Elles sont optionnelles et la liste n'est pas exhaustive : les documents quantitatifs détaillés, les études de synthèse, les études d'impact, la conception de la signalétique, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (si mission partielles), les dossiers de commissions de sécurité incendie et d'accessibilité aux PMR, les compléments de dossiers d'insertion paysagères, les dossiers sanitaires, les demandes de subventions...

MISSION D'AMÉNAGEMENT

La mission d'Architecture intérieure ou d'aménagement pour des logements ou des commerces est légèrement différente dans sa structure et sa réalisation.

Elle comprend 3 phases, généralement accompagnée d'un planning de courte durée. Ce type d'intervention entre dans le cadre de la décoration, le design d'intérieur, le relooking dont les études se portent en général sur des travaux de second œuvre et de choix mobiliers.

PHASE 1 - Projet d'aménagement

Relevé des ouvrages existants (REDL), Etude de décoration intérieure, Choix des coloris, choix de mobilier, Avant-métré descriptif / quantitatif.

PHASE 2 - Préparations

Accompagnement et choix shopping, Choix fournisseurs et artisans, Commandes.

PHASE 3 - Mises en place

Vérification des livraisons, Coordination fournisseurs et artisans, Comptabilité de l'Opération, Aménagement final et Réception.